

Comment réaliser un observatoire de faune

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

1.2 - Elaboration du projet : comment s'y prendre ?

[Etablir un état initial](#)

[Se fixer des objectifs à long terme](#)

[Choisir l'emplacement définitif de la structure](#)

[Concevoir la structure](#)

Afin qu'une structure d'observation réponde fidèlement aux fonctions définies précédemment, il est indispensable de mener une réflexion à l'échelle du site, et dans son contexte socio-économique. Pensez à intégrer à la fois les données biologiques (valeur patrimoniale, sensibilité, capacité d'accueil en terme de public, accès), les données humaines (fréquentation initiale du site et impact, potentialités touristiques et d'animation ...) et une extrapolation de l'évolution des besoins des visiteurs à long terme. Cet état initial vous permettra de dégager les objectifs relatifs au public et au site, et de planifier l'ensemble des équipements futurs. La conception de l'observatoire en tant que structure architecturale peut ensuite être amorcée.

Cette réflexion complexe doit être intégrée au plan de gestion dans le cas d'une réserve naturelle. Le cas échéant, prévoyez un plan d'interprétation, outil de planification plus "léger", qui vous permettra de synthétiser les différents éléments du puzzle au sein d'un même document et d'en dégager la cohérence.

1.1.1 ETABLIR UN ETAT INITIAL

L'état initial consiste à lister les facteurs naturels et humains ayant une influence sur le site, puis à évaluer leur impact et les implications à court ou long terme.

La première étape est un rappel 1) du statut foncier de l'espace d'implantation de l'observatoire (privé, communal, domaine de l'Etat. ..) ; 2) du statut de protection de l'espace (Réserve Naturelle ou Réserve Naturelle Volontaire, Réserve de Chasse, Site Classé/Inscrit, Arrêté de Biotope, Parc Naturel Régional, Parc National. ..) ; 3) des mesures réglementaires qui s'appliquent à cet espace (restriction de l'accès, cueillette ...)

Ces besoins peuvent avoir diverses origines, comme par exemple :

- suivi particulier d'une espèce animale (ex: Gypaète barbu dans le Parc du Mercantour, programme de réintroduction du Vautour fauve dans les Cévennes.)
- équipements existants inadaptés ou dégradés (ex: Réserve Naturelle du Platier d'Oye)
- volonté d'ouverture d'un site sensible au public (Réserves Naturelles ...)
- nécessité de canaliser le public vers un point focal équipé en conséquence afin de préserver une zone sensible adjacente (ex: Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne)
- surfréquentation d'un milieu en l'absence de tout aménagement adéquat, causant d'importants dérangements pour la faune (ex: Réserve Naturelle de l'île de la Platière)
- existence ou mise en place d'un programme de valorisation régional/local pour l'information du public et sa sensibilisation par rapport à des éléments identifiés du patrimoine régional (ex: projets relatifs aux Grues cendrées en Champagne-Ardenne ...)
- volonté locale de développement de l'accueil du public (ex: communal du Poiré-Velluire en Vendée)
- etc.

A chaque type de public est associée une demande particulière en terme d'équipements : pour l'accueil du grand public, le choix se portera plutôt sur une structure

bien insonorisée, permettant la découverte d'espèces "faciles à observer" (anatidés, ardéidés, grands mammifères ...). Le sentier d'accès doit être facilement praticable, court (en particulier pour les visites libres), situé en dehors des zones sensibles, bien camouflé, et accessible depuis un axe routier proche. Un public de scientifiques et de naturalistes requerra une structure équipée pour l'observation à la jumelle et à la longue-vue. En contrepartie, la distance entre le point d'accès et l'observatoire importe peu. L'accueil de scolaires rend indispensable la création d'une structure de capacité 1 classe.

Ces caractéristiques permettront de décider, par la suite, du lieu exact où sera implanté l'observatoire, de son orientation par rapport au soleil, des cheminements d'accès, et enfin des équipements annexes éventuels (platelages d'accès, camouflage des sentiers, surélévation de l'observatoire ...).

Cette évaluation indispensable, permet de prévoir, à long terme, l'ensemble des aménagements et des équipements (capacité des observatoires, cheminements plus longs ou plus courts, observatoires supplémentaires, panneaux d'information ou de rappel de la réglementation en vigueur ...).

1.2.2 - SE FIXER DES OBJECTIFS A LONG TERME

Une fois les éléments de l'état initial rassemblés, le gestionnaire doit se fixer des objectifs précis, relatifs : - au public ciblé par les aménagements et les équipements - à la capacité d'accueil du site en termes de fréquentation par le public - à l'observatoire lui-même (capacité, type d'approche naturaliste et paysagère) - à son implantation dans le site (intégration paysagère ...) - à l'intégration de l'équipement dans son contexte (sentier d'interprétation, réseau de sites "ressource" à l'échelle régionale, contexte socio-économique communal ...)

Des objectifs vont découler :

- les modalités d'accès au site
- les modalités de cheminement dans le site
- les modalités d'utilisation de l'observatoire
- la nature de l'équipement (type d'observatoire et aménagements intérieurs)

Ces modalités deviendront les éléments décisifs pour la conception architecturale de l'observatoire et principalement dans le choix de son emplacement.

1.2.3 CHOISIR L'EMPLACEMENT DEFINITIF DE LA STRUCTURE

L'emplacement définitif du (des) observatoire(s) est choisi à partir 1) d'un zonage des secteurs propices à l'implantation de l'observatoire ; 2) des possibilités de cheminement dans le site ; et 3) des scénarios d'évolution mis en évidence.

En règle générale, la structure, implantée à l'abri des vents dominants, devrait être réalisée en continuité avec la végétation, un talus ou une digue, en lisière de bosquet. La façade principale d'observation ne doit jamais être orientée vers l'est ou l'ouest (observation impossible à contre-jour). Une légère surélévation, indispensable en zone humide inondable, offre souvent une meilleure qualité d'observation (les oiseaux notamment semblent d'autant plus en confiance que la structure est surélevée) : cette surélévation peut être obtenue soit par la réalisation d'une structure "sur pilotis", soit en plaçant l'observatoire sur un promontoire naturel (à mi-pente d'une digue ...).

L'accès à l'observatoire doit faire l'objet d'une réflexion particulière : une structure, aussi bien insonorisée soit-elle, ne permettra jamais la découverte des espèces animales si l'accès qui y mène est trop visible ou trop bruyant, et provoque l'inquiétude ou la fuite des animaux avant même que les visiteurs n'aient pénétré dans l'installation. La création d'un sentier peut également provoquer le morcellement du territoire de certains grands mammifères.

D'un point de vue pratique, l'accès à l'observatoire, bien dissimulé, doit tenir compte des zones sensibles du point de vue de la faune et de la flore, de l'inondabilité, de la distance séparant l'installation du point d'accès le plus proche, de la proximité d'un centre d'accueil nature -même s'il ne s'agit que d'un projet-, des possibilités de liaison à un réseau de sentiers de découverte ou de randonnée, et des possibilités de découverte du site pour un public averti ou non.

1.2.4 CONCEVOIR LA STRUCTURE

Les caractéristiques biologiques, physiques et paysagères de l'emplacement choisi, ainsi que d'éventuelles contraintes extérieures (vandalisme, pression de chasse ...), déterminent le type de structure nécessaire (au sol, sur pilotis ...), sa configuration (orientation, géométrie, nombre de façades d'observation...), les équipements d'accès nécessaires (platelages, tunnel d'accès et de camouflage.), et les opérations de nature à favoriser ou accélérer l'intégration paysagère de l'installation (plantations, gestion favorisant le développement d'une roselière ou d'un type particulier de végétation, retalutage de digue...).

Les modalités d'utilisation et le public ciblé déterminent, quant à eux, le choix de la nature des aménagements intérieurs (bancs, accoudoirs d'observation, modules de panneaux pédagogiques ...), de la capacité de l'observatoire (nombre de personnes observant simultanément), et de la nature des équipements annexes (plans inclinés handicapés...).

[Haut de page](#)